

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 15 juin 2012 portant fin de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : AFSN1230368A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7(2), et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 modifié relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 portant nomination de Mme Évelyne FALIP dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 1^{er} novembre 2010 ;
Vu la lettre de démission de Mme Evelyne FALIP en date du 12 mars 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} mai 2012, aux fonctions de Mme Evelyne FALIP dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection, sociale, solidarité.

Fait le 15 juin 2012.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*
MARISOL TOURAINE